

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

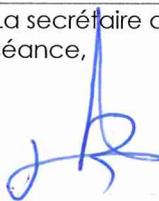
COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	4
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
27 février 2024

Date d'affichage :
27 février 2024

Délibération D2024_016
Marché de travaux
« chemin du Néplé »
choix de l'entreprise

La secrétaire de
séance,

Mme MARTINEZ

Le Maire,


Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE ID : 073-217303288-20240304-D2024_016-DE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 4 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine.

Pouvoir(s) : Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme MONANGE
Mme MERLIER donne pouvoir à M. BELLOT
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme GINET
Mme THUILLIER donne pouvoir à M. ROBERT

Absent(s) : Christian PLUCHE,

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARTINEZ a été désignée secrétaire de séance.

.....
Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux travaux, rend compte aux membres du conseil municipal de l'appel d'offre lancé par la collectivité dans le cadre de l'aménagement de voirie dit « chemin du Néplé ».

En date du 2 février 2024, 4 dossiers ont été réceptionnés.

L'étude desdits dossiers, par le bureau de maîtrise d'œuvre SARL AIXGEO, a permis de classer les candidats comme suit :

- 1^{er} : entreprise SPIE BATIGNOLLES,
- 2^{ème} : entreprise EIFFAGE,
- 3^{ème} : entreprise NGE,
- 4^{ème} : entreprise SERTPR.

Vu le code de la commande publique,

Au vu du classement des offres, il est proposé d'attribuer le marché public au candidat suivant : SPIE BATIGNOLLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux dans le cadre de l'aménagement de voirie dit « chemin du Néplé » à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES, 111 rue de la Plaine, 73420 VOGLANS , pour un montant de 78.475,04 € H.T.,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché de travaux à venir.